

Saguenay, le 15 février 2013

M. John Traversy
Secrétaire général
C.R.T.C.
Ottawa, ON K1A 0N2

Avis de consultation : CRTC 2013-19
Numéro de la demande de ADR : 2012-1051-7
Numéro de la demande de APB : 2012-0689-7

Objet : ADR – demande de renouvellement de licence au C.R.T.C.

Monsieur,

Depuis que la Sécurité Publique de Ville Saguenay reçoit les services de la chaîne spécialisée (avis de Recherche.TV), notre corps policier a pu comprendre très rapidement l'importance de cet outil de communication, pouvant servir l'intérêt du public par la transmission d'information visant la prévention, ainsi que la lutte contre la criminalité.

À plusieurs reprises, notre agent aux affaires publiques, en collaboration avec les journalistes d'ADR, a diffusé des événements de nature criminelle, survenus sur notre territoire. Ayant un plus large réseau de diffusion de l'information policière, l'appel à la population fut concluant ce qui nous a permis de faire progresser nos enquêtes et résoudre certains de nos dossiers. D'ailleurs, je tiens à vous souligner que le succès à la résolution de nos crimes repose sur différentes facettes de collecte de renseignement dont fait partie intégrante ADR.tv.

Que ce soit en direct ou en rediffusion, la chaîne de télévision spécialisée ADR fait maintenant partie intégrante de notre réseau de diffusion de l'information et de prévention policière.

Considérant la mission de la Sécurité Publique de Saguenay, nous tenons à exprimer notre support concernant la demande d'Avis de Recherche.Tv auprès du C.R.T.C. afin de renouveler sa licence et ce sans aucun engagement de notre part.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le directeur Mario Giroux,

CT/mpb

Christine Tremblay
Capitaine